

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1109<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 23 avril 2019,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M<sup>me</sup> Louise Béliveau ; les présidentes des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M<sup>me</sup> Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la FESP, M<sup>me</sup> Michèle Brochu, la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M<sup>me</sup> Claude Mailhot ; les doyens : M<sup>mes</sup> Sophie Parent et Marie-Marthe Cousineau (en l'absence de M. Frédéric Bouchard), M<sup>me</sup> Christine Théorêt, M<sup>me</sup> Francine Ducharme, M. Pierre Belhumeur (en l'absence de M<sup>me</sup> Hélène Boisjoly), M. Shahrokh Esfandiari, M<sup>me</sup> Pascale Lefrançois, M. Christian Casanova ; la représentante de l'École HEC Montréal : M<sup>me</sup> Michèle Breton ; la représentante de l'École Polytechnique : M<sup>me</sup> Delphine Périé-Curnier (en l'absence de M. Pierre Batiste) ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M<sup>me</sup> Line Castonguay ; les étudiants : M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Bernier, M. Martin St-Pierre, M. Antoine Bertrand-Huneault ; les observateurs : M<sup>me</sup> Marie-Claude Binette, M<sup>me</sup> Diane Sauvé (en l'absence de M. Richard Dumont) ; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1109-5.1, de la Faculté de Droit : M. Michel Morin, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche ; pour la délibération CE-1109-5.3, de la Faculté des arts et des sciences : M. Daniel Robichaud, professeur agrégé au Département de communication ; pour la délibération CE-1109-5.4, de la Faculté des arts et des sciences : M. Jacques Y. Perreault, directeur du Département d'histoire

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Frédéric Bouchard, M. Jean-Marc Charron, M. Raphaël Fischler, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M<sup>me</sup> Hélène Boisjoly, M<sup>me</sup> Lyne Lalonde, M. Réjean Hébert ; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux, M. Jesus Vazquez-Abad, M<sup>me</sup> Jacqueline Bortuzzo ; un étudiant : M. Denis Sylvain ; un membre nommé par un conseil représentant les diplômés : M. Robin Mercier-Villeneuve ; les observateurs : M<sup>me</sup> Agnieszka Dobrzynska, M<sup>me</sup> Claire Benoît, M. Richard Dumont

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

CE-1109-1 ORDRE DU JOUR

Le sujet inscrit au point 7.1 ayant été reporté à deux reprises, ce point sera présenté immédiatement après le point 4. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1108<sup>e</sup> séance tenue le 19 mars 2019
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
  - 4.1. Doctorat interuniversitaire en histoire de l'art
    - Retrait de l'Université Laval
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
  - 5.1. Faculté de droit
    - Modification au programme de Maîtrise en droit (2-325-1-7)
  - 5.2. École HEC Montréal
    - Programme de DESS en gestion : création d'une option Commerce international
    - Programme de DESS en gestion : création d'une option Management du sport
    - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Gestion d'entreprises et en administration publique (offert conjointement avec l'ENAP)
    - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Gestion de l'innovation sociale
    - Modification à des Microprogrammes et aux options correspondantes du programme de DESS de deuxième cycle en gestion [Analyse d'affaires—technologies de l'information ; Commerce électronique ; Entrepreneuriat] ; au programme de DESS en Fiscalité ; au Microprogramme de deuxième cycle en Management du sport ; à l'option Fiscalité du programme de Maîtrise en droit (LL.M.)

- Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion : création de l'option *Transformation numérique des organisations* ; retrait de l'option *Analyse d'affaires—technologies de l'information*
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en Expérience utilisateur dans un contexte d'affaires
- Modification au programme de Maîtrise en administration des affaires
- 5.3. Faculté des arts et des sciences — Département de communication
  - Modification au programme de Doctorat en communication (3-225-1-0)
- 5.4. Faculté des arts et des sciences — Département d'histoire
  - Modification au programme de Maîtrise en histoire (2-165-1-0)
- 6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
  - 6.1. Faculté des arts et des sciences—Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
    - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en cinéma (1-171-1-1)
  - 6.2. Faculté des arts et des sciences — Département de littératures et de langues du monde
    - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé (1-105-1-0), de Majeure (1-105-2-0) et de Mineure (1-105-4-0) en études hispaniques
  - 6.3. Faculté des arts et des sciences — Département de littératures et de langues du monde
    - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé (1-085-1-0), de Majeure (1-085-2-0) et de Mineure (1-085-4-0) en études allemandes
  - 6.4. École HEC Montréal
    - Création d'un Microprogramme de premier cycle en conception de projets entrepreneuriaux
    - Modification aux programmes de Certificat : Gestion d'entreprises ; Accès à la profession comptable ; Gestion comptable des organisations ; Certificat appliqué en comptabilité et finance ; Affaires internationales ; Fondements de la gestion d'entreprises
    - Modification aux Microprogrammes de premier cycle : Gestion des affaires internationales ; Gestion comptable des PME
    - Modification à la banque de cours
- 7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action
  - 7.1. Faculté des arts et des sciences
    - Plan d'action pour le programme de Mineure en arts et sciences (1-960-4-0)
  - 7.2. Faculté des sciences de l'éducation
    - Plan d'action pour le programme de Maîtrise en éducation (M. Éd.)
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-1109-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1108<sup>e</sup> SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1108<sup>e</sup> séance tenue le 19 mars 2019, tel que présenté.

CE-1109-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1108<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Relativement à la délibération CE-1108-5, sur la création de la Sous-commission de la recherche de la Commission des études (mandat et principes de composition), M. Chabot mentionne qu'un appel de propositions de candidatures est en cours, et se terminera le 30 avril prochain. Il invite les membres de la Commission à transmettre leurs propositions de candidatures.

CE-1109-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente les sujets suivants.

CE-1109-4.1 Doctorat interuniversitaire en histoire de l'art  
- Retrait de l'Université Laval  
2019-A0033-1109-671

---

Les membres ont reçu le document 2019-A0033-1109-671, sur la lettre du Vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes de l'Université Laval, confirmant le retrait de cette université du programme de Doctorat interuniversitaire en histoire de l'art, dorénavant offert conjointement par l'Université de Montréal, l'UQAM et l'Université Concordia. En réponse à une question, on mentionne, comme raisons de ce retrait, le nombre peu élevé d'inscriptions et des difficultés de mobilité pour les étudiants de cette université située à l'extérieur de Montréal.

CE-1109-4.2 Comités de la Commission des études

Des postes seront à combler à des comités de la Commission des études, en lien avec des fins de mandats au 30 juin prochain. Un appel de propositions de candidatures sera effectué prochainement auprès des membres de la Commission.

CE-1109-4.3 Référentiel de compétences

Un point sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du 14 mai prochain de la Commission, sur un référentiel de compétences défini par un groupe de travail du Bureau de coopération universitaire—BCI, intitulé *Compétences attendues à la fin d'un grade universitaire de premier cycle*. Afin de permettre aux membres de disposer de plus de temps pour en prendre connaissance, le document sera transmis très prochainement.

CE-1109-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.4.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.1, la Commission reçoit M. Michel Morin, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche de la Faculté de Droit.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente les projets inscrits au point 5.2.

En l'absence du doyen, la vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels de la Faculté des arts et des sciences, Mme Marie-Marthe Cousineau, présente les projets inscrits aux points 5.3 et 5.4. Pour ces présentations, la Commission reçoit M. Daniel Robichaud, professeur agrégé au Département de communication (point 5.3), et M. Jacques Y. Perreault, directeur du Département d'histoire (point 5.4).

CE-1109-5.1 Faculté de droit  
- Modification au programme de Maîtrise en droit (2-325-1-7)  
2019-A0033-1109-672

---

La modification au programme de Maîtrise en droit porte principalement sur l'option *Droit privé comparé*, et propose des ajustements à la structure et aux contenus, de manière à assurer un parcours de formation optimisé, se déroulant sur trois trimestres consécutifs, et de manière à mieux articuler l'organisation de l'enseignement des professeurs invités. Cinq nouveaux cours de sigle DRT sont créés (nouvelle répartition des crédits des cours comportant auparavant 2 crédits et ajustements en conséquence des contenus de formation). La structure du programme totalise 45 crédits, répartis différemment selon les options. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1109-672.

En réponse à une question, une précision porte sur le retrait, dans les conditions d'admission, d'une modalité d'entrevue ; celle-ci visait à évaluer les aptitudes linguistiques, mais s'est avérée peu concluante.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en droit (2-325-1-7), à la Faculté de droit, conformément au document 2019-A0033-1109-672.

CE-1109-5.2 École HEC Montréal

- Programme de DESS en gestion : création d'une option Commerce international
- Programme de DESS en gestion : création d'une option Management du sport
- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Gestion d'entreprises et en administration publique (offert conjointement avec l'ENAP)
- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Gestion de l'innovation sociale
- Modification à des Microprogrammes et aux options correspondantes du programme de DESS de deuxième cycle en gestion [Analyse d'affaires—technologies de l'information ; Commerce électronique ; Entrepreneuriat] ; au programme de DESS en Fiscalité ; au Microprogramme de deuxième cycle en Management du sport ; à l'option Fiscalité du programme de Maîtrise en droit (LL.M.)
- Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion : création de l'option *Transformation numérique des organisations* ; retrait de l'option *Analyse d'affaires—technologies de l'information*
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en Expérience utilisateur dans un contexte d'affaires
- Modification au programme de Maîtrise en administration des affaires

---

2019-A0033-1109-673, 674, 675, 676, 677, 678, 679

Les deux premiers projets inscrits en rubrique portent sur la création de deux nouvelles options au programme de DESS en gestion. L'option *Commerce international* répondra à des besoins de formation importants dans ce domaine (donnant lieu à une augmentation des demandes d'admission au programme de DESS en commerce international). La structure de l'option comporte 30 crédits, répartis selon 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours au choix. Huit nouveaux cours sont créés en lien avec cette nouvelle option. L'option *Management du sport*, offerte en collaboration avec de nouveaux départements (Marketing, Sciences de la décision, Entrepreneuriat et innovation, Gestion des ressources humaines), et s'appuyant sur le Microprogramme de deuxième cycle déjà existant, proposera une nouvelle offre de formation de deuxième cycle dans ce domaine, ajoutant une passerelle entre les programmes offerts. La structure de l'option comporte 30 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires, de 15 à 21 crédits de cours option, et un maximum de 6 crédits de cours au choix. Cinq nouveaux cours sont créés en lien avec cette nouvelle option. L'implantation des deux nouvelles options proposées est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte aux documents 2019-A0033-1109-673 et 674.

La proposition de la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en gestion d'entreprises et en administration publique se pose dans le contexte d'une offre conjointe de programme, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique—ENAP. Les objectifs de formation visent l'acquisition d'aptitudes liées à une pratique polyvalente et à la capacité d'œuvrer dans des milieux organisationnels diversifiés, et l'initiation aux fondements et aux enjeux relatifs à la gestion d'entreprises et à l'administration publique. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix. L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1109-675.

La proposition de la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Gestion de l'innovation sociale vise la formation de professionnels dans ce domaine, pouvant occuper des gestionnaires, par l'acquisition de connaissances approfondies liées à un des domaines de spécialisation des sciences de la gestion. Le Microprogramme pourra constituer une passerelle vers le programme de Maîtrise. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1109-676.

Le projet suivant propose des modifications (nombre de crédits des cours, nombre de crédits à option, ajout ou retrait de cours) à une série de programmes, soit : Microprogrammes et options correspondantes du programme de DESS de deuxième cycle en gestion [Analyse d'affaires—technologies de l'information ; Commerce électronique ; Entrepreneuriat] ; Microprogramme de deuxième cycle en Management du sport programme de DESS en Fiscalité et à l'option *Fiscalité* du programme de Maîtrise en droit (LL.M.) de la Faculté de droit. Cette dernière modification comporte des ajustements aux conditions d'admissibilité, ainsi que la création de trois nouveaux cours de sigle FISC. L'implantation de ces modifications est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1109-677.

La modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion propose principalement la création de l'option (spécialisation) *Transformation numérique des organisations*, venant remplacer l'option (spécialisation) *Analyse d'affaires—technologies de l'information*, retirée de la structure. Plusieurs ajustements sont apportés aux différentes spécialisations du programme (la liste des spécialisations concernées est décrite aux pages 4 et 5 du document de présentation). Le programme de Maîtrise totalise 45 crédits répartis de manière différente selon les options. L'établissement de la nouvelle option ainsi que les modifications aux autres spécialisations donnent lieu à la création de onze nouveaux cours. Par ailleurs, la modification à la spécialisation *Expérience utilisateur dans un contexte d'affaires* donne lieu à une modification de concordance au Microprogramme de deuxième cycle en Expérience utilisateur dans un contexte d'affaires (15 crédits de cours obligatoires). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1109-678.

La modification au programme de Maîtrise en administration des affaires porte principalement sur la redéfinition de la structure du programme, que l'on souhaite simplifier en regard de la coordination des cohortes, de la correspondance au calendrier académique traditionnel, et de la gestion du programme. La nouvelle structure permettra d'en faciliter la gestion, et de mieux composer avec la croissance du nombre d'étudiants et de cohortes, tout en disposant d'un plus grand nombre de professeurs. Deux nouveaux cours sont créés, en *Éthique et responsabilité sociale*, et en *Développement professionnel*, sur des contenus recherchés par les étudiants, et requis par les récents rapports d'accréditation. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1109-679.

En réponse à des questions, des précisions portent sur la disponibilité d'un répertoire de correspondance des moyennes exigées avec les moyennes des universités d'origine des étudiants, et sur la situation des Microprogrammes, par rapport aux programmes de DESS correspondants. On signale la capacité constante de l'École HEC Montréal d'adapter et d'ajuster rapidement les contenus de formation de ses programmes, en fonction des nouvelles réalités professionnelles.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- au programme de DESS en gestion : création d'une option Commerce international,
- au programme de DESS en gestion : création d'une option Management du sport,
- la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Gestion d'entreprises et en administration publique (offert conjointement avec l'ENAP),
- la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en Gestion de l'innovation sociale,
- la modification à des Microprogrammes et aux options correspondantes du programme de DESS de deuxième cycle en gestion [Analyse d'affaires—technologies de l'information ; Commerce électronique ; Entrepreneuriat] ; au programme de DESS en Fiscalité ; au Microprogramme de deuxième cycle en Management du sport ; à l'option Fiscalité du programme de Maîtrise en droit (LL.M.),
- la modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion : création de l'option *Transformation numérique des organisations* ; retrait de l'option *Analyse d'affaires—technologies de l'information*,
- la modification au Microprogramme de deuxième cycle en Expérience utilisateur dans un contexte d'affaires,
- la modification au programme de Maîtrise en administration des affaires,

conformément aux documents 2019-A0033-1109-673 à 679.

CE-1109-5.3 Faculté des arts et des sciences — Département de communication  
- Modification au programme de Doctorat en communication (3-225-1-0)  

---

2019-A0033-1109-680

La modification au programme de Doctorat en communication vient structurer l'autonomisation de celui-ci, à la suite du retrait des institutions partenaires (Université Concordia et UQAM) qui offraient ce programme conjointement avec l'Université. Cette démarche donne lieu à une révision importante de la banque de cours (abolition de 16 cours). Les ajustements à la structure visent principalement à alléger la scolarité, favorisant ainsi un délai plus rapide pour les démarches de dépôt et de soutenance de la thèse. Le programme comporte 90 crédits, répartis selon 84 crédits de cours obligatoires (dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse), et 6 crédits de cours à option. Un nouveau sigle est créé, pour la rédaction de la thèse (COM 7502, 66 cr.). Des ajustements sont apportés aux dispositions réglementaires.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités prévues afin d'assurer que le niveau des cours soit ajusté selon qu'ils sont suivis par des étudiants de la Maîtrise ou par des étudiants du Doctorat (charge de travail, évaluation, etc.), sur la proportion des étudiants du programme de Maîtrise qui poursuivent leurs études au Doctorat, et sur les modalités de collaboration prévues avec les deux universités qui étaient auparavant partenaires (une condition de développer des lieux de collaboration a d'ailleurs été posée par le Ministère dans le cadre de l'autonomisation du programme).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en communication (3-225-1-0), au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1109-680.

CE-1109-5.4 Faculté des arts et des sciences — Département d'histoire  
- Modification au programme de Maîtrise en histoire (2-165-1-0)  

---

2019-A0033-1109-681

La modification au programme de Maîtrise en histoire porte principalement sur la structure, redéfinie de manière à écourter la durée des études, par un regroupement mieux ciblé des séminaires, permettant d'assurer une plus grande flexibilité dans le choix de cours, en fonction des intérêts de recherche. Un nouveau sigle est créé, pour le mémoire (HST 6934, 27 cr.). La structure du programme comporte 45 crédits, répartis de façon différente selon les options.

On signale l'intérêt, pour le programme, de comporter un volet de formation en enseignement postsecondaire (bloc 71C—*Pédagogie et didactique*). Des précisions portent sur les contenus de méthodologie avancée (autres que ceux associés aux blocs thématiques, et intégrés à des cours obligatoires).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en histoire (2-165-1-0), au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1109-681.

CE-1109-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.4.

En l'absence du doyen, la vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente les projets inscrits au point 6.4.

CE-1109-6.1 Faculté des arts et des sciences—Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques  
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en cinéma (1-171-1-1)  
2019-A0033-1109-682, 682.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en cinéma porte principalement sur la création d'un nouveau cours, et sur des ajustements afférents à la structure du programme. Considérant le cours déjà existant CIN 2004—*Pratique cinématographique*, comportant 3 crédits mais représentant un nombre significatif d'heures d'ateliers de formation ne se trouvant pas comptabilisé dans les 3 crédits du cours (notamment, plusieurs ateliers dont un d'une durée de 16 heures, des rencontres d'équipe, et le tournage d'un court-métrage, réparti sur une durée de quatre à cinq jours incluant une fin de semaine), il est proposé de créer le cours CIN 2005—*Pratique cinématographique*, comportant 6 crédits, de manière à rendre compte de la teneur réelle du cours. Vu l'intégration du nouveau cours de 6 crédits à la structure du programme, au bloc 70D, le nombre de crédits de celui-ci sera augmenté de 18 à 21 crédits. Afin de maintenir l'équilibre du nombre de crédits à option, le nombre de crédits du bloc 70G sera modifié, indiquant un minimum de 3 crédits et un maximum de 6 crédits. Le cours CIN 2004 sera masqué dans le répertoire (cours fantôme). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2019-A0033-1109-682.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en cinéma (1-171-1-1), au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1109-682.

CE-1109-6.2 Faculté des arts et des sciences—Département de littératures et de langues du monde  
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-105-1-0), de Majeure (1-105-2-0) et de Mineure (1-105-4-0) en études hispaniques  
2019-A0033-1109-683, 683.1

La modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeure et de Mineure en études hispaniques veut répondre à des besoins et profils de formation identifiés en regard de l'évolution des clientèles de ces programmes, et comporte également des ajustements relatifs à des modalités administratives, à la suite de l'intégration de ces programmes au Département de littératures et de langues du monde. Principalement, les ajustements apportés portent sur la simplification de la structure des programmes, jusqu'ici perçue comme rigide et ne permettant pas la flexibilité nécessaire pour répondre à des cheminements de formation dorénavant plus diversifiés, tout en favorisant l'atteinte d'un niveau plus élevé de spécialisation dans le domaine d'études choisi (étude de la langue hispanique, et étude de la littérature hispanique ou de la culture hispanique), notamment en regard de l'accès au marché du travail ou de la poursuite des études aux cycles supérieurs. Parallèlement, la définition de structures de programmes plus flexibles donnera lieu à l'application de modalités de gestion simplifiées. Ainsi, la structure des programmes présentera un nombre réduit de blocs de cours (en regroupant les cours à option de sigle ESP selon les deux grands axes de la discipline : études de la langue et traduction ; littérature et pratiques culturelles), de même qu'un nombre réduit des blocs de cours à option de sigles autres que ESP, regroupés dans des blocs distincts. Des nouveaux cours, déjà existants, sont ajoutés à la structure des programmes (permettant la mise en place d'un bloc *Culture et société* au programme de Mineure, à l'exemple de ce que l'on retrouve dans d'autres programmes de langues). Une modification aux cours

donne lieu à l'ajout de préalables à trois cours. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2019-A0033-1109-683.

On prend note d'ajouter, dans les conditions d'admission relatives à la connaissance de la langue française, la mention qu'un test équivalent au test TFI peut être utilisé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé (1-105-1-0), de Majeure (1-105-2-0) et de Mineure (1-105-4-0) en études hispaniques, au Département de littératures et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1109-683.

CE-1109-6.3 Faculté des arts et des sciences—Département de littératures et de langues du monde  
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-085-1-0), de Majeure  
(1-085-2-0) et de Mineure (1-085-4-0) en études allemandes  

---

2019-A0033-1109-684, 684.1

La modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeure et de Mineure en études allemandes vise principalement à permettre à des étudiants, de profils diversifiés, d'effectuer leur choix de cours en fonction du niveau déjà atteint en langue allemande, ce que la structure actuelle ne permet pas dans le cas où le niveau atteint en langue allemande dépasserait celui du cours le plus avancé du bloc de cours obligatoires concerné. Ainsi, pour les programmes de Baccalauréat spécialisé et de Majeure, on retirera le caractère obligatoire des cours de langue ALL 190x, permettant de réduire le nombre de substitutions de cours (modalité qui devait être appliquée lorsque des étudiants, ayant atteint le niveau requis, voulaient suivre des cours plus avancés). De ce fait, et afin de bien encadrer cette nouvelle modalité, des ajustements sont apportés à la structure des programmes, afin d'assurer un cheminement adéquat (conditions d'admissibilité : attester d'une connaissance de niveau élémentaire de la langue allemande [niveau A1.2] ; classement selon le parcours d'études ou par tests, et possibilité, ou non, d'avoir à suivre des cours du bloc d'apprentissage initial de la langue ; identification de plusieurs préalables liés au niveau de langue allemande ; proposition de cheminements types, selon le niveau de langue atteint). Des ajustements afférents sont apportés au nombre de crédits des blocs de cours, de manière à mieux équilibrer la répartition des crédits en fonction des différents axes de formation (civilisation/histoire ; littérature/cinéma ; traductions). La modification au programme de Mineure propose des modalités afin d'ouvrir ce programme à des étudiants possédant un niveau de compétences avancé en langue allemande (conversion du bloc de cours obligatoires de langue allemande en un bloc de cours à option ; ajout d'un nouveau bloc de cours à option, sur des cours avancés en langue allemande). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2019-A0033-1109-684.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé (1-085-1-0), de Majeure (1-085-2-0) et de Mineure (1-085-4-0) en études allemandes, au Département de littératures et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1109-684.

CE-1109-6.4 École HEC Montréal

- Création d'un Microprogramme de premier cycle en conception de projets entrepreneuriaux
- Modification aux programmes de Certificat : Gestion d'entreprises ; Accès à la profession comptable ; Gestion comptable des organisations ; Certificat appliqué en comptabilité et finance ; Affaires internationales ; Fondements de la gestion d'entreprises
- Modification aux Microprogrammes de premier cycle : Gestion des affaires internationales ; Gestion comptable des PME
- Modification à la banque de cours

---

2019-A0033-1109-685, 685.1

Le Microprogramme de premier cycle en conception de projets entrepreneuriaux (15 crédits) propose un cheminement suivi à temps plein, constitué de dix cours obligatoires de 1.5 crédits chacun, tous offerts exclusivement en ligne. Comportant chacun six séances, les cours du programme sont structurés selon une approche-programme déterminée en fonction de la production d'un portfolio de projets de création d'entreprises. Créés pour ce programme, les dix nouveaux cours proposent des contenus de formation liés, notamment, à l'évaluation des aptitudes entrepreneuriales, à l'analyse de la proposition de valeur et du positionnement stratégique, à l'identification des ressources clés, à la définition de modèles d'affaires et à leur gestion, à la mise en marché de propositions de projet. Des modalités de passerelles ont été définies, donnant la possibilité de transférer les dix cours complétés dans le cadre du Microprogramme, au programme de Certificat en entrepreneuriat et création d'entreprise, ou au programme de Certificat personnalisé en administration. En réponse à une question, des précisions portent sur les contenus et modalités du portfolio.

La modification à des programmes de Certificat et à des Microprogrammes de premier cycle concerne les programmes de Certificat : Gestion d'entreprises ; Accès à la profession comptable [comportant la modification du titre du programme pour *Certificat personnalisé en comptabilité*] ; Gestion comptable des organisations ; Certificat appliqué en comptabilité et finance ; Affaires internationales ; Fondements de la gestion d'entreprises, ainsi que les microprogrammes Gestion des affaires internationales, et Gestion comptable des PME. Principalement, des ajustements sont apportés aux cours des programmes (retrait de cours et retrait de cours abolis ; ajout de cours ou de nouveaux cours créés ; déplacement de cours dans la structure), incluant l'intégration, à la structure de certains des programmes, de trois nouveaux cours créés : *Les procédures douanières au Canada* ; *Aspects commerciaux de l'import-export* ; *Les états financiers : préparation et analyse*. La modification au répertoire de cours reflète ces changements, intégrant les trois nouveaux cours créés, ainsi que les dix cours créés pour le nouveau Microprogramme.

L'implantation des programmes modifiés et du nouveau Microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1109-685.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la création d'un Microprogramme de premier cycle en conception de projets entrepreneuriaux,
- la modification aux programmes de Certificat : Gestion d'entreprises ; Accès à la profession comptable [comportant la modification du titre du programme pour *Certificat personnalisé en comptabilité*] ; Gestion comptable des organisations ; Certificat appliqué en comptabilité et finance ; Affaires internationales ; Fondements de la gestion d'entreprises,
- la modification aux Microprogrammes de premier cycle : Gestion des affaires internationales ; Gestion comptable des PME,
- la modification à la banque de cours,

conformément au document 2019-A0033-1109-685.

CE-1109-7 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – PLANS D'ACTION

CE-1109-7.1 Faculté des arts et des sciences

– Plan d'action pour le programme de Mineure en arts et sciences (1-960-4-0)  
2019-A0033-1109-656, 656.1

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, indique que bien que le programme de Mineure en arts et sciences ne constitue pas un programme de grade, la Faculté des arts et des sciences a souhaité le soumettre au processus institutionnel d'évaluation des programmes, considérant le grand nombre d'étudiants inscrits à ce programme ainsi que la diversité des cheminements.

La présidente, Mme Louise Béliveau, donne la parole à la vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, pour la présentation du plan d'action mentionné en rubrique.

L'application du processus d'évaluation interne et externe au programme de Mineure en arts et sciences a permis de dégager des pistes intéressantes d'actions, ce programme présentant des profils de clientèles et des cheminements variés. Les actions et objectifs ont été définis en fonction des trois recommandations décrites dans le plan d'action, portant principalement sur la clarification des objectifs et de la structure du programme (incluant la mise en relief de son caractère multidisciplinaire) ; sur la définition de stratégies d'information et de communication adressées aux unités académiques de la Faculté, dans une perspective d'amélioration de la collaboration entre les divers départements de la FAS et le SAFIRE ; sur l'optimisation des modalités d'encadrement des étudiants, notamment en regard d'un soutien pour les choix de cours et d'un dépistage plus précoce des étudiants en difficulté. Sur la communication des composantes et exigences du programme dans Synchro, on précise que des démarches ont été commencées, en collaboration avec le Bureau du registraire. La présentation reportée au document 2019-A0033-1109-656 ; le document 2019-A0033-1109-656.1 présente le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP (devenu, depuis, la Sous-commission d'évaluation des programmes).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences pour le programme de Mineure en arts et sciences (1-960-4-0), conformément au document 2019-A0033-1109-656.

CE-1109-7.2 Faculté des sciences de l'éducation

– Plan d'action pour le programme de Maîtrise en éducation (M. Éd.)  
2019-A0033-1109-686, 686.1

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, signale qu'à la suite de l'évaluation des cinq options du programme de Maîtrise en éducation, la Faculté des sciences de l'éducation a défini des actions structurées et innovantes, en concertation avec leurs partenaires. Le plan d'action qui en a découlé lui apparaît comme un modèle à partager.

La présidente, Mme Louise Béliveau, donne la parole à la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Pascale Lefrançois, pour la présentation du plan d'action mentionné en rubrique.

La définition du plan d'action pour le programme de Maîtrise en éducation se pose dans un contexte composant avec un grand nombre de programmes d'études supérieures (plus de 45), indiquant d'assurer une cohérence entre l'évaluation de ce programme et celles, en cours, des autres programmes de Maîtrise et de Doctorat. Les actions proposées répondent à quatorze recommandations (auxquelles s'en ajoutent d'autres sur les cours à distance et les espaces), et sont principalement articulées en fonction d'une rationalisation des composantes du programme, les options de celui-ci correspondant à des programmes de DESS et à des Microprogrammes. Des suivis porteront également sur un chantier

important, relatif à la formation continue, le Ministère souhaitant rendre celle-ci obligatoire. La présentation reportée au document 2019-A0033-1109-686 ; le document 2019-A0033-1109-686.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

La présidente félicite la Faculté pour le caractère innovateur des actions proposées.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des sciences de l'éducation pour le programme de Maîtrise en éducation (M. Éd.), conformément au document 2019-A0033-1109-686.

CE-1109-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1109-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 14 mai 2019, à 14 heures.

CE-1109-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 10.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 14 mai 2019 – délibération CE-1110-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot